

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Présents : Marc GARROCCQ – Daniel GAROBY - Nathalie LAMERE – Jean-Michel DUZER – Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Jean-Paul FRANCOIS - Richard DURAND - Bernard SOLANET

Par pouvoir : Alain BASSI à Marc GARROCCQ – Stéphanie BAECKE à Nathalie LAMERE

Absents : Pierre TOROND – Emmanuelle PEYREGNE – Christophe BONNET – Annick NEBOUT

Secrétaire de séance : Richard DURAND

Ordre du jour :

- 1 – Décision modificative n°1 au budget principal 2019
- 2 – Autorisation de signature pour avenant à convention retraite du CDG65
- 3 – Transfert de compétences eau et assainissement
- 4 – Renouvellement de l'organisation scolaire
- 5 – Loyer pour la maison communale sise au n°5 rue de la république
- 6 - Questions diverses

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Motion pour la réalisation du contournement nord de Tarbes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités et les comptes administratifs 2018 de Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées sont consultables au secrétariat de mairie.

1 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le maire explique que les crédits inscrits au budget général 2019 concernant les frais de personnel et les charges d'intérêts des emprunts sont insuffisants.

Aussi, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de compte à compte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme de 8 400 € du compte 022 « dépenses imprévues » pour alimenter les comptes :

- 6411 « personnels titulaires » : + 5 000 €
- 6451 « cotisations Urssaf » : + 2 500 €
- 66111 « intérêts réglés à l'échéance » : + 900 €

2 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR AVENANT A CONVENTION RETRAITE DU CDG65

Monsieur le maire rappelle la délibération de la commune en date du 5 avril 2016 acceptant l'adhésion au service retraite du CDG 65. Cette convention se finissant au 31/12/2017, elle doit être prorogée pour deux ans dans l'attente de la signature de la future convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention d'adhésion au service retraite du CDG65 et autorise monsieur le maire à signer.

3 – TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la loi NOTRe et, suivant l'arrêté préfectoral à venir, la compétence « eau et assainissement » va être transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP).

Cette disposition va se traduire par le transfert des actifs et du passifs du budget annexe « assainissement » vers la CA TLP et du transfert ou non de l'excédent du budget.

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des ouvrages et équipements nécessaires, valant procès-verbal, à titre gratuit entre la CA TLP et la commune.

Monsieur le maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur la convention à venir et sur le transfert ou non de l'excédent du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des ouvrages et de transférer une partie de l'excédent du budget à définir ultérieurement avec la CA TLP en fonction de la vétusté des ouvrages.

4 – RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle la délibération de la commune en date du 30 juin 2017 décidant la mise en place de la semaine de 4 jours à l'école communale.

Il explique que la décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. Il est donc nécessaire de renouveler ou de demander le changement des horaires, en respectant la même procédure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les horaires tels que définis actuellement à compter de la rentrée scolaire 2020.

5 – LOYER POUR LA MAISON COMMUNALE SISE AU N°5 RUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le maire expose que la maison communale sise au n° 5 de la rue de la République a été rénovée et peut dorénavant être louée à un particulier. Il est donc nécessaire de fixer le montant du loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer de la maison communale située au n° 5 de la rue de la république, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant mensuel de 600 €, charges non comprises et autorise monsieur le maire à établir et à signer le bail.

MOTION POUR LA REALISATION DU CONTOURNEMENT NORD DE TARBES

Monsieur le maire informe le conseil que le projet de contournement Nord de Tarbes, après plus de 30 ans d'inaction, reviens dans les objectifs du département. Malgré la pertinence de ce projet en termes d'aménagement du territoire qui se doit d'être une priorité et considérant les impacts environnementaux positifs, notamment en termes de règlement des nuisances sonores et atmosphériques pour les habitants de la commune, il s'avère néanmoins qu'un des trois scénarios impacte fortement le projet de la commune pour l'installation d'un parc photovoltaïque, vital pour les finances communales.

Le conseil municipal décide donc de voter une motion afin de voir, certes, ce projet de contournement se réaliser suivant les scénarios présentés tout en rappelant la nécessité, pour la commune, de la création du parc photovoltaïque sur la totalité du site.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe l'assemblée que la candidature de la commune au lancement de l'initiative « 1000 cafés » par le Groupe SOS a été retenue. Un café multiservices devrait être créé sur Bours au centre village. Deux personnes seront recrutées, en priorité localement, par le GROUPE SOS pour gérer ce café et ses services. Toutes personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Séance levée à 21H30